



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>41952</b>	De <b>M. Rodrigue Kokouendo</b> ( La République en Marche - Seine-et-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur, recherche et innovation		<b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> >enseignement supérieur	<b>Tête d'analyse</b> >Mobilité entre étudiants français et africains	<b>Analyse</b> > Mobilité entre étudiants français et africains.
Question publiée au JO le : <b>19/10/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>22/03/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Rodrigue Kokouendo interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les relations multilatérales entre les étudiants africains et français. Les échanges pendant le nouveau sommet Afrique-France ont mis en exergue la relation très étroite, constructive, exigeante et privilégiée qui existe entre la jeunesse africaine et la France. Ce qui touche à l'enseignement et notamment à l'enseignement supérieur est propice à enrichir et développer cette relation de confiance. Aussi, M. le député interroge Mme la ministre sur les objectifs du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation concernant la mise en place d'un dispositif pour faciliter la mobilité entre étudiants français et africains. Aussi, il souhaiterait connaître les freins au développement de la mobilité étudiante entre la France et l'Afrique ainsi que la politique de la France concernant la limitation des visas avec certains pays d'Afrique.